Communiqué nº CO-012-EMPLOYÉS

2 avril 2020

11h00

Ce communiqué et les informations qu'il comporte s'adresse aux employés du Groupe Santé Arbec qui œuvrent dans nos établissements.

De nouvelles mesures ont été annoncées par le gouvernement du Québec hier pour aider à freiner la propagation du COVID-19.

Quatre nouvelles régions sont maintenant dotées de points de contrôle :

- L'Outaouais
- Les Laurentides, pour les territoires des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle et d'Argenteuil
- Lanaudière pour les territoires d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm
- La Mauricie pour La Tuque

Une ordonnance a été émise par la santé publique demandant à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf pour les situations vraiment nécessaires, dont les déplacements pour se rendre au travail.

Comme ces nouvelles restrictions s'appliquent à des régions dans lesquelles sont situés certains de nos établissements et dans lesquelles plusieurs de nos employés résident, ces derniers devront avoir en leur possession une preuve que leur déplacement est considéré comme essentiel.

Pour ce faire, une lettre personnalisée sera rédigée pour les employés qui doivent effectuer des déplacements inter-régions. Les employés concernés par cette mesure pourront se procurer ledit document au service des ressources humaines de leur établissement dès aujourd'hui.

Nous vous rappelons l'importance de respecter les mesures de distanciation sociale envers vos collègues des ressources humaines lors de vos visites.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service des ressources humaines de votre établissement :

CHSLD Heather (Rawdon):

CHSLD des Moulins (Terrebonne)

CHSLD Émile McDuff (Repentigny):

CHSLD Louise-Faubert (Saint-Jérôme):

CHSLD Marguerite-Rocheleau (Saint-Hubert)

CHSLD Michèle-Bohec (Blainville):

450 834-3070, poste 1046

450 824-1340, poste 5044

450 704-4008, poste 5036

450-710-1770, poste 14010

450-878-2880, poste 15014